

**Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2024-2025)  
COURS OU OPTIONS OBLIGATOIRES<sup>1</sup>  
9<sup>e</sup> année, degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine**

Année ↓	BERNE	FRIBOURG
Semaines/an →	39	38
Période de : →	45 minutes	50 minutes
9 <sup>e</sup>	<b>Sections Générale (G) / Moderne (M) / Section préparant aux écoles de maturité (P)</b>	
	Français : Approfondissements et prolongements individuels (API) <sup>2</sup>	<b>1</b>
	ou	
	Mathématiques : Approfondissements et prolongements individuels (API) <sup>2</sup>	<b>1</b>
	ou	
	Allemand : Approfondissements et prolongements individuels (API) <sup>2</sup>	<b>1</b>
	Temps d'enseignement total	<b>1</b>

Année ↓	GENÈVE	JURA									
Semaines/an →	38½	39									
Période de : →	45 minutes	45 minutes									
9 <sup>e</sup>	-	<b>Options groupe 1</b>		<b>Options groupe 2</b>		<b>Options groupe 3</b>		<b>Options groupe 4</b>			
	-	Latin	<b>2</b>	Travaux pratiques de sciences	<b>2</b>	Activités manuelles	<b>2</b>	Activités manuelles	<b>2</b>		
			Anglais	<b>2</b>	Anglais	<b>2</b>	Anglais	<b>2</b>	Anglais	<b>2</b>	
			Temps d'enseignement total								<b>4</b>

Année ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN
Semaines/an →	39	36½
Période de : →	45 minutes	50 minutes
9 <sup>e</sup>	-	-
	-	-

**Source :** Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).

<sup>1</sup> Ces cours sont inclus dans les grilles horaires des disciplines.

<sup>2</sup> BE : Les élèves sont attribués à un groupe en fonction de leurs besoins et priorités.

**Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2024-2025)  
COURS OU OPTIONS OBLIGATOIRES<sup>1</sup>  
9<sup>e</sup> année, degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine**

Année ↓	VALAIS	VAUD					
Semaines/an →	38 <sup>3</sup>	38					
Période de : →	45 minutes	45 minutes					
9 <sup>e</sup>	-	Voie prégyrnasiale (VP) Voie générale (VG)			Voie générale (VG)		
	-	Option spécifique (OS) <sup>4</sup>			Option de compétences orientée métiers (OCOM) <sup>4</sup>		
		Économie et Droit	4	Formation générale (FG)	2 <sup>5</sup>	Options AACT <sup>6</sup>	2
		ou		MITIC <sup>7</sup>		Activités créatrices et manuelles / Arts visuels	
		Italien	4	et		ou	
		ou		Choix et projet personnel (Approche du monde professionnel)		Économie, droit et citoyenneté	
		Latin	4			ou	
		ou				Éducation nutritionnelle	
		Mathématiques et Physique (MEP)	4			ou	
						MITIC – Technologie numérique	
						ou	
						Sciences de la nature	
		Temps d'enseignement total		4	Temps d'enseignement total		4

**Source :** Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).

<sup>3</sup> VS : Concrètement, il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

<sup>4</sup> VD : Selon les projets de formation et en regard des exigences de la VP, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une option spécifique de la VP et de suivre un enseignement de voie prégyrnasiale dans quelques disciplines. Les élèves de la VG choisissent une option spécifique (OS) ou une option de compétences orientée métiers (OCOM).

<sup>5</sup> VD. Une partie de ce temps peut être consacré à la *Gestion de la classe*.

<sup>6</sup> VD : Options *artisanales, artistiques, commerciales, ou technologiques*.

<sup>7</sup> VD : Au travers de projets, les *MITIC*, le *Français*, les *Mathématiques* et l'*OCOM AACT* y sont également travaillés.